

# Décision de portée générale concernant l'admission d'un produit phytosanitaire dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation

du 15 novembre 2005

---

*L'Office fédéral de l'agriculture,*

vu l'art. 32 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires<sup>1</sup>, après avoir examiné si les exigences visées à l'article étaient remplies,

*décide:*

**Les produits phytosanitaires suivants, homologués à l'étranger, sont admis dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation:**

*1. Caractéristiques du produit (pour tous les produits mentionnés)*

Substance(s) active(s): Propaquizafop 100g/l

Formulation: EC

*2. Produits commerciaux*

Agil	Numéro d'homologation suisse: I-3783 pays d'origine: Italie numéro d'homologation étranger: 9005 distributeur: Quene Plant Protection N.V., Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 34, P.O. Box 403, Curacao (Antille NL)
Shogun	Numéro d'homologation suisse: I-3784 pays d'origine: Italie numéro d'homologation étranger: 11660 distributeur: Quene Plant Protection N.V., Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 34, P.O. Box 403, Curacao (Antille NL)

<sup>1</sup> RS 916.161

## Applications autorisées:

Domaine d'application	Maladie/effets	Mode d'application	(*)
<b>Arboriculture</b>			
espèces de Ribes, framboise, fruits à noyaux, fruits à pépins, ronces	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha	
espèces de Ribes, framboise, fruits à noyaux, fruits à pépins, ronces	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha	1
espèces de Ribes, framboise, fruits à noyaux, fruits à pépins, ronces	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Application: stade 2–3 feuilles.	
fraise	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Application: avant la floraison et après la récolte.	
fraise	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Application: avant la floraison et après la récolte.	1
fraise	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Application: avant la floraison et après la récolte uniquement; stade 2–3 feuilles.	
<b>Culture maraîchère</b>			
ail, betterave à salade, céleri, choux, échalote, oignon, poireau, tomate	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s)	
ail, betterave à salade, céleri, choux, échalote, oignon, poireau, tomate	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s)	1
ail, betterave à salade, céleri, choux, échalote, oignon, poireau, tomate	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	
asperge, rhubarbe	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Application: après la récolte.	
asperge, rhubarbe	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Application: après la récolte.	1
asperge, rhubarbe	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Application: après la récolte, stade 2–3 feuilles	
carotte	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s)	
carotte	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s)	1
carotte	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	

Domaine d'application	Maladie/effets	Mode d'application	(*)
chicorée witloof (chicorée endive), scorsonère	monocotylédones annuelles	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s)	
épinard	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	
épinard	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1
épinard	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	
fenouil, haricot nain	monocotylédones annuelles	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s)	
persil	monocotylédones annuelles	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: post-levée.	
<b>Grande culture</b>			
betterave fourragère, betterave sucrière, féverole, soya	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s)	
betterave fourragère, betterave sucrière, féverole, soya	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s)	1
betterave fourragère, betterave sucrière, féverole, soya	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 8 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	
colza	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 12 Semaine(s)	
colza	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 12 Semaine(s)	1
colza	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 12 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	
pois de conserve	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s)	
pois de conserve	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s)	1
pois de conserve	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	
pois protéagineux, pomme de terre	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	
pois protéagineux, pomme de terre	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	1
pois protéagineux, pomme de terre	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	

Domaine d'application	Maladie/effets	Mode d'application	(*)
pomme de terre de consommation [pommes de terre précoces]	monocotylédones annuelles, repousses de céréales	Dosage: 0.75–1.25 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	
pomme de terre de consommation [pommes de terre précoces]	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1
pomme de terre de consommation [pommes de terre précoces]	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: stade 2–3 feuilles.	
<b>Culture ornementale</b>			
toutes les cultures	monocotylédones annuelles	Dosage: 0.75–1.25 l/ha	2
toutes les cultures	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha	1, 2
toutes les cultures	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Application: stade 2–3 feuilles.	2
<b>Sylviculture</b>			
pépinières forestières	monocotylédones annuelles	Dosage: 0.75–1.25 l/ha	
pépinières forestières	chiendent rampant	Dosage: 1.5–2.5 l/ha	1
pépinières forestières	pâturin annuel	Dosage: 2.5 l/ha Application: stade 2–3 feuilles.	

**(\*) Restrictions et remarques:**

1 = Il est possible de fractionner l'application (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

2 = Indication des cultures et de leur résistance au traitement.

**Stockage et élimination**

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Les récipients vides doivent être nettoyés avec soin et être confiés à la voirie pour leur élimination. Les restes de substances doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Sont réservées les prescriptions de la législation sur les toxiques et sur la protection de l'environnement.

**Droit de la concurrence et droit de la propriété intellectuelle**

La présente décision de portée générale n'influe pas sur les règles du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle.

### **Voies de droit**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de la Commission de recours en matière de produits chimiques, Effingerstrasse 39, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de sa notification. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son représentant; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

15 novembre 2005

Office fédéral de l'agriculture:

Le directeur, Manfred Bötsch